



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Affaire suivie par

Chargé de mission aux plans
de sécurité et de secours

Olivier de Baichis
Téléphone
05 36 25 89 19
Port.
06 03 59 29 41
courriel
olivier.de-baichis
@ac-toulouse.fr

Adresse postale :
CS 87 703
31077 Toulouse
cedex 4

Adresse physique :
75, rue Saint Roch
31400 Toulouse

Toulouse, le 6 novembre 2017

La rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les

IA-DASEN pour diffusion aux IEN CCPD

et aux directeurs d'écoles publiques et privées

IA-IPR

IEN ET/EG

Chefs d'établissements publics et privés

Directeurs diocésains

Objet : Posture Vigipirate « transition 2017 - 2018 »

Référence : Message HFDS du 02 novembre 2017

La posture Vigipirate « transition 2017-2018 » entre en vigueur le 02 novembre 2017. Elle s'applique, sauf événement particulier, jusqu'au 28 février 2018.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée - risque attentat ».

Dans un contexte de menace terroriste particulièrement élevé, cette posture met l'accent sur la pérennisation des recommandations à l'usage des établissements recevant du public et cherche à consolider la culture de la sécurité au sein de nos établissements, pour se préparer, alerter, secourir et ainsi faire face ensemble à la menace terroriste.

Pour ce faire, les responsables d'établissements scolaires renforcent :

- Les échanges d'informations avec les collectivités concernées (commune, département, région), conformément à l'instruction du 12 avril 2017
- La coopération avec les forces de sécurité intérieure afin d'optimiser par des exercices la mise en sécurité des établissements
- La protection face aux attaques cyber

De plus, une surveillance accrue des matériaux et produits sensibles est recommandée pour détecter rapidement les vols ou disparitions. Il conviendra de mettre à jour les inventaires pour les établissements qui en détiennent.

Les logogrammes « Sécurité renforcée – risque attentat » doivent être impérativement mis en lieu et place des anciens logogramme, source de confusion pour la population.



Plusieurs axes d'efforts s'appliquent aussi en matière de vigilance, de prévention et de protection.

2/2

La sensibilisation de la population au signalement de tout comportement suspect, parce qu'elle participe directement à la prévention de tout acte de terrorisme, doit être généralisée. Une fiche de recommandation sur ce sujet est disponible sur le site Internet du Secrétariat Général de la défense et de la Sécurité Nationale (S.G.D.N.) :

<http://www.sgdn.gouv.fr/uploads/2017/07/fiche-signalement-situation-suspecte.pdf>

De même, dans le cadre de la prévention de la radicalisation, tout comportement suspect doit être signalé via <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr> ou au 0 800 005 696 (appel gratuit).



Hélène Bernard

PJ : 05